

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 10160
Numéro SIREN : 353 092 489
Nom ou dénomination : ADD EQUATION

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2021 sous le numéro de dépôt 142723



2114286301



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ADD EQUATION

Numéro RCS : 353 092 489

Numéro Gestion : 1990B10160

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 15 R MANSART
75009 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R142723 (2021 142863)

Date du Dépôt : 15/11/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 30/09/2021

Décision 1 : Reconstitution de l'actif net

fait à Paris, le 15 novembre 2021

ADD EQUATION

1990 B 10160

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes au capital de € 105 867

Siège social : 15, rue Mansart - 75009 PARIS

RCS PARIS B 353 092 489

de

Acte de

17.09.2021

14 2723

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU TRENTE SEPTEMBRE
DEUX MIL VINGT ET UN**

L'an deux mil vingt et un,
Le trente septembre à neuf heures,

Les associés de la Société ADD EQUATION, SAS au capital de € 105 867, se sont réunis au 15 rue Mansart - 75009 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Sont présents ou représentés :

- Jean-Patrick FORTLACROIX,
- Yolène de la RUÉE,
- Julien TEYSSENDIÉ.

L'Assemblée est présidée par Jean-Patrick FORTLACROIX.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que tous les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant ainsi le nombre d'actions ayant le droit de vote nécessaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés l'ont été, conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- Rapport du Président,
- approbation des comptes de l'exercice,
- affectation des résultats,
- quitus au Président,
- mise à jour des informations relatives à la reconstitution du capital social sur le Kbis,
- pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est donnée des rapports du Président.

Après échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Président, l'Assemblée Générale, conformément aux prescriptions légales, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à € 32 800,02 en totalité au compte report à nouveau, qui est porté de 277 757,18 à € 310 557,20, montant sur lequel il est décidé la distribution de € 44 699,40, soit € 3,80 par action, à titre de dividendes.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention relevant des Articles L 225-38 et suivants du Code de commerce régulièrement autorisée ou renouvelée n'est parvenue à la connaissance du Président.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Président pour l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres ont été reconstitués. ✓

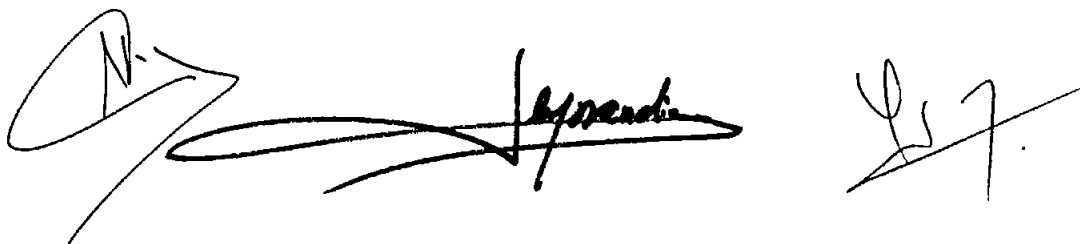
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité et de faire le nécessaire aux fins de supprimer les informations relatives sur la perte des capitaux propres.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

Three handwritten signatures in black ink are present at the bottom of the page. The first signature on the left is a stylized, cursive mark. The middle signature is a long, horizontal, sweeping stroke with a vertical line through it, possibly reading 'L'Assemblée'. The signature on the right is a more complex, cursive mark.